INFORMATIONS MUNICIPALES
JUILLET - AOUT 2023

Mot de Madame le Maire

En relisant le bulletin municipal des mois de juillet et août 2022, je me suis rendu compte que déjà l'an dernier, j'avais constaté que la météo ne nous avait pas épargnés.

Cette année, à JALIGNY, les pluies ont permis au niveau de la rivière de se maintenir pour un fonctionnement normal de la base nautique qui a été bien fréquentée. La sécheresse et les intempéries n'ont pas toujours épargné les agriculteurs, mais pas de la même façon sur l'ensemble de la commune.

Quoiqu'il en soit, cet été nous a rappelé que le climat change et que nous devons à la terre, à notre environnement plus de mobilisation pour enrayer les difficultés auxquelles nous sommes exposés, et il est encore temps d'agir.

A notre niveau, nous pouvons augmenter nos gestes écologiques sur l'eau, sur les déchets et certains comportements quotidiens, à défaut de pouvoir en avoir sur nos déplacements, car en zone rurale, la voiture reste le seul moyen d'aller à son travail, vers les administrations et certains services de santé qui sont souvent loin de notre domicile. Les mobilités douces, ce n'est pas encore pour nous.

Les décisions du conseil municipal et les actions menées, prises dans ce but, ne visent qu'à servir l'intérêt général, et participent à l'effort de tous.

POINT SUR LA SANTÉ

Le Docteur VAN NEER a quitté le village, pour de mauvais prétextes, ce que nous regrettons.

Notre bourg fait partie de la cohorte de ceux qui n'ont plus de médecins. M. Mathieu ASTRUC, Pharmacien, continue de prospecter pour mettre fin à cette situation. Qu'il en soit remercié.

Comme vous avez pu acheter local au moment de la pandémie, soyez citoyens et fréquentez son officine pour la maintenir. Avec une obligation d'une population de 2 500 habitants, pour en ouvrir une, si elle fermait, nous n'en aurions plus jamais. C'est mathématique et facile à comprendre. Pensez à l'avenir de votre village.

Parallèlement, avec l'aide et l'appui de la Comcom, les professionnels de santé (infirmières et pharmacien) se sont engagés à intégrer une CPTS c'est-à-dire une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

A défaut de permettre la présence d'un médecin en résidence, cette intégration pourrait permettre d'organiser des consultations au sein du Cabinet médical, par l'intermédiaire de médecins venant d'autres localités de la COMCOM, y compris des spécialistes, à terme. Cela prendra du temps mais la mécanique est lancée.

La Comcom a envisagé de rénover l'intérieur de ce Cabinet médical.

On rappellera que la téléconsultation via la télécabine est toujours en place, et qui permet d'obtenir des consultations rapidement.

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ

Mme Maryline ALEVEQUE va ouvrir un salon de coiffure, puisque Mme CHARNET va prendre sa retraite. La municipalité a trouvé une solution pour maintenir cette activité à JALIGNY, en restructurant ce qui était la quincaillerie SULIMA. La commune a établi un bail avec cette artisane. La fin de l'année verra l'installation d'une nouvelle enseigne et ainsi le maintien du même nombre d'artisans à JALIGNY.

INAUGURATIONS

Les autorités et élus nous ont fait le plaisir de venir inaugurer officiellement l'Antenne France Service et l'Agence Postale.
Ces deux structures sont maintenant officiellement et complètement opérationnelles
En ce qui concerne l'Agence Postale, on ne peut que se féliciter de son fonctionnement, qui démontre qu'il y a un vrai besoin postal à JALIGNY et alentours.

HEURES D'OUVERTURE ANTENNE France SERVICE :
Mercredi 9 H/12 h – Jeudi 14 h/17 h
HEURES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE :
le matin de 9 H à 12 h les mardi, mercredi et samedi
l'après-midi de 14 h à 17 h les lundi, jeudi et vendredi.

14 JUILLET

Après avoir accueilli les représentants de l'Etat, notre Député Nicolas RAY et notre Conseillère Régionale Mme Valérie LASSALLE, M. Joël POIX, 1er adjoint, a assuré la cérémonie du 14 juillet. Le temps était de la partie et le public présent. Un vin d'honneur au bord de la Besbre a clôturé cette matinée.

DES MOUVEMENTS A LA BRIGADE

M. l'Adjudant Pierre PREVOT est le nouveau commandant de la brigade du DONJON.

M. Le Gendarme Samuel ROBERT, originaire du Tampon (Ile de la Réunion) a été nommé à JALIGNY.
En raison du départ du Lieutenant MALLARET, l'adjudant-Chef GOSSELIN fait fonction de chef de la COB de LAPALISSE.

NOUVEAUX HABITANTS :

Dans le Bourg

A la suite du déménagement de la famille GIBERT pour la Villa Marguerite, Mme Sonia DA SILVA et M. Baptiste JOUSSELIN, ont repris le logement de la rue du Pont. Nous sommes heureux d'accueillir LILY-AIKO à l'école. Bienvenue à eux trois.
La famille CANU a remplacé M. MAURUPT à l'angle de la rue du Château et de la rue de l'Eglise
La maison située entre l'ancienne poste et Mlle BEAUPRE a une locataire : Mme JOLLY.

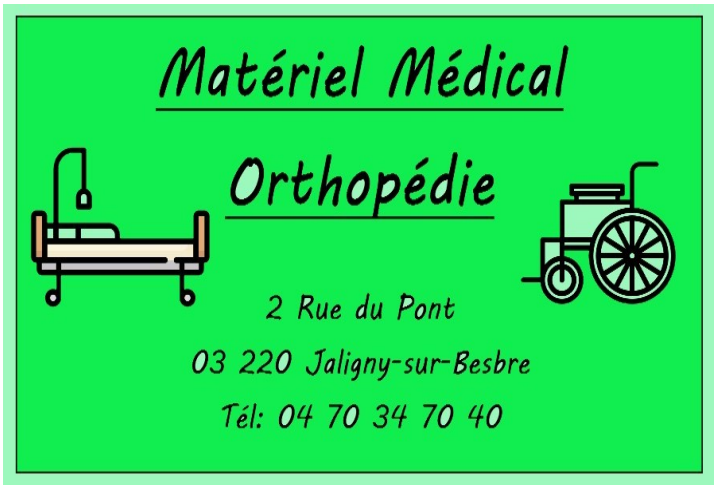

Mme BROSSE a cédé sa maison à M. RISSE et Mme STRAEHL

A Marseigne

M. DEMASSIEUX, qui habitait avant à St Gérand de Vaux, a acheté la maison située entre celle de Mme NIZIERS et de Mme GRAND, Route de Moulins .

De nouvelles têtes aux Ardilliers

Mme Julie CHANDIOU habite dans la maison appartenant aux époux FOURNIER, dorénavant en maison de retraite.

Mme LEVIF réside désormais à demeure dans la maison de ses parents.

Et aux Joules

M. PASTORE Giuseppe et Mme Helen BABBAGE résident Route du Donjon, à côté de M. et Mme Robert NAFFETAS. Nous sommes heureux de l'arrivée de cette famille, qui compte trois enfants.

ÉTAT CIVIL

DES BÉBÉS

5 mars Enaya ROSELET 4, rue du Château. Que ses parents nous excusent d'avoir omis sa naissance dans les bulletins précédents.

2 juillet Kenny VILTARD – Avenue des Marronniers, la Gare.

Nous ont quittés :

Germaine PERRIER, maman notamment de Xavier PERRIER, ancien ouvrier communal de notre commune.

Bernard CHABRY dont une partie des enfants habite à proximité (Geneviève, Bruno et Ludovic) et dont on connaît l'implication dans la vie du village.

Que les familles soient assurées de notre sympathie.

THÉATRE AU LONZAT

Comme l'an dernier, la Troupe « Osons Molière » a investi le château du Lonzat le 1er juillet. Elle a donné « Les Précieuses Ridicules » de Molière, façon « QUEEN », devant 150 personnes, qui ont apprécié le côté « déjanté » du spectacle. Merci aux Amis du Patrimoine de Jaligny de cette programmation.

CONFÉRENCE SUR LES DAUPHINS A JALIGNY

Une conférence très intéressante sur la raison du Dauphin sur notre blason a été donnée par Mme Inès VILLELA PETIT, conservatrice du patrimoine et membre de l'association « les Amis du Patrimoine de JALIGNY » le 5 aout dans les caves du château.

A VOS AGENDAS

LA GRANDE CLASSIQUE : La Brocante

Prévue le 15 octobre, il y a fort à parier qu'elle fera comme d'habitude, le plein. Vous pouvez en parler autour de vous. Les gens peuvent s'inscrire en téléchargeant la fiche adéquate sur le site de la commune ou en téléphonant à l'Inter sociétés au :06 33 94 66 76

SARL CHASTANG
RGE QUALIBAT
PLOMBERIE - SANITAIRE - ELECTICITE
COUVERTURE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES
04 70 42 00 33 ou 06 81 69 58 87
6 Impasse des Sources - 03220 Vaumas - contact@chastang.fr

Jérôme LAGOUTTE
PEINTURE - ISOLATION - PLATRERIE
REVETEMENTS MURAUX
NEUF ET RENOVATION
15, rue du Loup
03220 JALIGNY sur BESBRE
Tél : 04 70 34 80 87
jerome.lagoutte221@orange.fr
RGE ECO artisan

UNE NOUVELLE MANIFESTATION QUI A TROUVÉ SON PUBLIC

L'office du Tourisme organise comme tous les ans l'Epouvantable Visite.

Pour la saison 10, c'est-à-dire le 10e anniversaire, JALIGNY, avec MONTAIGU LE BLIN, se partageront cette activité.
Bientôt des précisions sur le programme, mais les soirées à JALIGNY sont prévues le 26, 27, 28, 29 et 31 octobre. La billetterie ouvrira le 1er octobre, sur www.tourisme.interco-abl.fr.

LE RECENSEMENT

La dotation globale de fonctionnement des communes dépend du nombre d'habitants. Si le nombre baisse, la dotation globale aussi. Au contraire si le nombre d'habitants augmente, la dotation aussi.
Mais au fait, c'est quoi la **dotation globale de fonctionnement (DGF).** Elle constitue la principale allocation de l'État aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances. Ce sont les fonds qui permettent aux communes de payer leurs dépenses.
Votre investissement à répondre à cette étude de populations a donc immédiatement une incidence sur le fonctionnement de votre commune, notamment pour pérenniser les infrastructures.
Les opérations de recensement auront lieu à partir du 18 janvier 2024 jusqu'au 24 février suivant. Merci de procéder aux déclarations nécessaires auprès de l'INSEE.
Des précisions vous seront données dans le prochain bulletin pour vous présenter l'agent recenseur et vous expliquer les moyens utilisés pour faire cette étude.

INTRAMUROS

La Communauté de Communes EABL a doté les 44 communes qu'elle chapote de !'application mobile IntraMuros qui permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.
Trois membres du conseil municipal vont, d'ici la fin de l'année, appréhender l'utilisation de cette application à installer sur Smartphone, via votre service de chargement de nouvelles applications, afin que vous receviez des alertes directement sur votre smartphone (renseignements climatiques, signalement d'un problème de circulation, de sécurité en temps réel par exemple, manifestations à venir, etc…) et que vous accédiez aux informations communales, aux événements de votre bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.
Vous seront rappelés les services mis à votre disposition : les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces et les artisans, l'Agence Postale Communale.

PRENEZ VOS DISPOSITIONS POUR LE TRI SELECTIF

Face aux taxes sur les ordures ménagères que vous payez chaque année, votre première réaction est peut-être de vous dire que ce n'est pas pour faire du tri.

En 40 ans, le volume des déchets a doublé, en raison du changement des habitudes de consommation.

Les centres de tri des ordures ménagères sont en passe d'atteindre leur capacité maximum. Si vous ne faites pas d'effort, la T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) va continuer d'augmenter.

Manifestement vous utilisez déjà beaucoup les colonnes de tri sélectif, et il faut continuer !
Pour celles qui sont à proximité des habitations, prenez soin, par respect pour vos voisins, et évitez de vider le tri sélectif et les bouteilles en verre la nuit sur le créneau 22 heures – 6 heures.

RAPPEL

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020, instaure la **généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023**. Cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les particuliers.

CA VEUT DIRE QUOI ? Vous devez enlever de vos sacs poubelle, si vous ne le faites pas déjà, les déchets alimentaires (comme les épluchures de légumes ou de fruits, les restes de plats non carnés, les fleurs fanées…).

* Soit vous habitez une maison avec jardin et vous pouvez acquérir, pour un prix modique, un composteur individuel par le biais du SICTOM en mairie.

* Soit vous habitez un appartement ou une maison sans dépendance, ou tout simplement vous ne voulez pas composter chez vous, et vous disposez d'un point de compost partagé situé Place de la Chaume. Dans ce cas signalez-vous en mairie et un bio-sceau vous sera donné et des conseils prodigués.

TOUT CELA PARCE LA PLANETE LE VAUT BIEN.

ICRPI Informatique
Matériel,
Développement
Formation, Internet
67 rue Nationale - 03290 DOMPIERRE/BESBRE
Tél. 04.70.48.00.30 - Fax 04.70.48.00.31
Port 06.86.56.00.79 - pascal@icrpi.com

Votre assurance hygiène depuis 1967
DETERCENTRE
En Bourbonnais
made in CUSSET entreprises
Heegeo Pour une planète propre
3, rue Olivier Grasset
B.P. 5086B
03300 CUSSET
Tél. 04 70 31 88 66
contact@detercentre03.fr

AVENUE DES MARRONNIERS

Comme vous le savez, le département porte un Projet de reconstitution de l'alignement des marronniers, Avenue de la gare.
La reconstitution de l'alignement passe par des abattages progressifs et la plantation de marronniers sur plusieurs années

Des expertises écologiques et sanitaires ont conclu que :

- 28 arbres sont à abattre dont 2 sur le territoire communal à court terme : cavités ouvertes sur les troncs, cavités profondes, mauvais ancrage des couronnes etc…
- Les inventaires ne montrent pas d'enjeu faunistique fort au niveau de l'alignement de marronniers, l'espèce étant elle-même peu attractive

Afin d'effectuer les travaux d'abattage, la DREAL demande la mise en place de 16 gîtes à chiroptères et un rendu d'exécution établi par un écologue et transmis aux services de l'état.
En 2023, 61 marronniers seront plantés sur le territoire départemental et 9 sur le territoire de la commune de Jaligny.

L'essence choisie est l'aesculus carnea 'Briotii', un marronnier rose foncé résistant à la sècheresse, au froid et à la maladie (chancre bactérien).

CALENDRIER DES TRAVAUX

A partir du 16/10/2023 : La route est barrée (RD 205) et pose de 16 gîtes à chiroptères par des écologues

A partir du 23/10/2023 et pendant 2 semaines : **la RD 205 sera barrée**

Abattage des 28 marronniers –

A partir du 06/11/2023 : Rognage des souches

Du 06/11 au 24/11/2023 : Plantation des 70 aesculus carnea 'Briotii'

Ces travaux permettront une dotation pour le village de JALIGNY SUR BESBRE de 180 jeunes arbres d'essences variées dont il faudra décider de l'endroit ou des endroits où les planter. Une **réunion publique est prévue le 25 novembre à 9 h 30**, salle Madeleine Robinson. Venez faire valoir vos idées. Ces arbres sont les vôtres. Ils constitueront un véritable bienfait écologique pour l'avenir des générations futures.

Il faut planter un arbre au profit d'un autre âge

(Caecilius Statius - poète latin / 220 Avjc - 167 AvJC)